



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

DÉCISION DU BUREAU N° 22_025_B

BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU MARDI 5 JUILLET 2022
À 9 H 30 À AGEN

Nombre de délégués en exercice	Nombre de délégués présents	Suffrages exprimés
28	14	14

Date de la convocation : 28 juin 2022

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Présidente		
Geneviève LE LANNIC	X	P
Vice-Présidents Territoriaux		
Jean-Louis COUREAU	X	P
Françoise LABORDE		
Jean-Pierre VICINI	X	P
Julie CASTILLO		
Guillaume LEPERS	X	P
Jean-Pierre MOULY	X	
Pierre SICAUD		
Pierre IMBERT	X	P
Délégués		
Yann BIHOUÉE	X	P
Thierry BOZZELLI	X	P
Thierry BROUILLARD	X	P
Alain BROUILLET		

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Joël CHRÉTIEN		
Michel COUZIGOU		
Alain DALLA MARIA		
Jacques DUBICKI		
Gilbert DUFOURG	X	P
Jean-François GUILLOT	X	P
Bernard LAVERGNE		
Guillaume MOLIÉRAC		
Jean-Louis MOLINIÉ	X	P
Pascal MOURGUES		
Bernard PATISSOU	X	P
Gérard RÉGNIER		
Françoise RIVETTA	X	P
Aldo RUGGERI		
Jean-Noël VACQUÉ		

(X = Présent, P = Pour, C = Contre, A = Abstention)

Formant la majorité des membres en exercice.

Publié le 27 juillet 2022

OBJET : MODIFICATION ACCORD D'ENTREPRISE POUR LES SALARIÉS DE DROIT PRIVÉ

VU l'accord d'entreprise signé le 15 octobre 2018 organisant essentiellement les règles d'absence et de congés payés des salariés de droit privé du Syndicat EAU47,

VU l'évolution de la politique Ressources Humaines menée depuis 2018 envers les agents de droit privé pour tenter d'harmoniser avec les pratiques du statut de la fonction publique,

Considérant qu'il convient de compléter l'accord d'entreprise existant afin de :

- Modifier les règles ayant subi une évolution dans la fonction publique (CET)
- Apporter des précisions sur les règles déjà mentionnées (jours de fractionnement)
- Ajouter de nouveaux thèmes : gestion des astreintes, grilles de rémunération, passerelles entre groupes hiérarchiques, complément annuel lié à la valeur professionnelle.

VU l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines du 25 mai 2022,

VU l'avis favorable du Comité Technique du 25 mai 2022,

Le Bureau Syndical, à l'unanimité,

1. **APPROUVE** l'accord d'entreprise des salariés de droit privé du Syndicat EAU47 dont le projet est joint en annexe,
2. **AUTORISE** la Présidente à signer la présente décision et tout document s'y rattachant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Madame la Présidente,

La Présidente

Geneviève LE LANNIC
EAU 47

Convocation	Affichage
Le 28/06/2022	Le 27/07/2022